



VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARRETE

ARR-2024-06

**PORTANT REGLEMENTATION COMMUNALE DE DEFENSE
EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 2225-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-0009 du 23 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ;

Arrête :

Article 1 – Objet de l'arrêté :

Conformément au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie susvisé, le présent arrêté a pour objet d'identifier les risques à prendre en compte à l'échelle du territoire et les besoins en eau pour y répondre.

Il fixe la liste des points d'eau incendie (PEI) qui concourent à la défense extérieure contre l'incendie publique. Cette liste intègre les points d'eau privés qui font l'objet d'une convention pour leur utilisation publique.

Article 2 – Etat des points d'eau incendie :

La liste des points d'eau incendie qui participent à la défense extérieure contre l'incendie publique est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté fixe pour chaque point d'eau incendie les caractéristiques suivantes :

- Son numéro d'identification fourni par le SDIS74 ;
- Son numéro de référence attribué par le service de défense extérieure contre l'incendie ;
- Sa localisation sous forme de coordonnées géographiques (Lambert 93) et son adresse ;
- Son statut (public ou privé) ;
- Sa participation à la DECI publique (Oui ou Non) ;
- Son type (PI150, PI100, PI65, BI100, ...) ;
- Ses performances attendues au regard du risque qu'il défend (valeur de référence) ;
- Le cas échéant, des caractéristiques techniques particulières, comme par exemple, la manœuvre de vannes au niveau des réserves incendie des châteaux d'eau.

Article 3 – Information réciproque de l'autorité de police, du service de défense extérieure contre l'incendie et du SDIS de la Haute-Savoie :

La création d'un point d'eau incendie et/ou la modification d'une des caractéristiques mentionnées à l'article 2 font systématiquement l'objet d'un procès-verbal de réception dont le modèle est disponible sur le site Internet du SDIS de la Haute-Savoie. Ce procès-verbal est conservé par le service de défense extérieure contre l'incendie. Une copie est transmise au SDIS de la Haute-Savoie qui est chargé de la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi qu'à l'autorité de police.

La suppression d'un point d'eau incendie fait l'objet d'une information obligatoire du SDIS de la Haute-Savoie pour assurer la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi que de l'autorité de police.

Article 4 – Maintenance, entretien et contrôle technique des points d'eau incendie :

L'aménagement, l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie publics sont à la charge du service de défense extérieure contre l'incendie.

Ce service a la charge de procéder ou faire procéder aux contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie publics ainsi que de ceux qui font l'objet d'une convention avec des propriétaires privés.

Ces contrôles sont réalisés en complémentarité avec les reconnaissances opérationnelles assurées par le SDIS de la Haute-Savoie, à sa charge.

Les opérations de maintenance, d'entretien et de contrôle technique des points d'eau incendie privés qui ne participent pas à la défense extérieure contre l'incendie publique, sont réalisées par leur(s) propriétaire(s), à leur charge, dans les conditions fixées par le règlement départemental susvisé.

Le service de DECI centralise les résultats des contrôles techniques de l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés du territoire. Ces résultats sont transmis annuellement, avant le 31 décembre de l'année en cours, au SDIS de la Haute-Savoie, dans les conditions fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Une copie de ces résultats est accessible à l'autorité de police.

Article 5 – Gestion des situations de carence de la défense extérieure contre l'incendie :

Le SDIS de la Haute-Savoie est informé, dès connaissance, de l'indisponibilité permanente ou temporaire des points d'eau incendie.

Cette indisponibilité peut être programmée dans le cadre d'actions de maintenance de points d'eau incendie ou du réseau d'alimentation en eau potable par exemple, ou inopinée en cas de défaillance accidentelle.

Dans tous les cas, l'information est transmise au SDIS de la Haute-Savoie, par voie électronique, aux adresses : popp@sdis74.fr et cruseilles@sdis74.fr

Cette information comporte :

- ✓ La liste des points d'eau incendie indisponibles, avec, pour chaque PEI, l'identification par le numéro SDIS ;
- ✓ La date de début d'indisponibilité ;
- ✓ Le motif d'indisponibilité ;
- ✓ La date de remise en fonction prévisible.

Une information, adressée à la même adresse électronique, signale la remise en disponibilité des points d'eau incendie.

Article 6 – Signalisation particulière des points d'eau incendie :

Sans Objet

Article 7 – Auto-défense incendie :
(paragraphe 2.2.3 du RDDECI)

Les secteurs isolés, où la mise en place de PEI n'est pas possible, seront concernés par l'obligation de mise en œuvre de moyens d'autoprotection en vue d'assurer une défense minimale contre l'incendie.

Article 8 – Utilisations annexes des points d'eau incendie :
(paragraphe 4.5 du RDDECI)

Ponctuellement, et sous réserve d'accord préalable de la commune, les PEI pourront être utilisés pour des besoins autres que ceux des missions de lutte contre l'incendie. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) devra être informée, par demande du pétitionnaire, 8 jours avant l'évènement, afin qu'un compteur provisoire dédié soit installé à cet effet.

Article 9 - Modalités de mise à jour du présent arrêté :

Le présent arrêté est mis à jour sur l'initiative du Maire, autorité de police, lorsque l'évolution des règles qui l'encadrent le justifie.

L'annexe relative à la liste des points d'eau incendie est actualisée par l'autorité de police sur l'initiative du service de défense extérieure contre l'incendie en cas de modification de la DECI (création, modification ou suppression de PEI), et au moins une fois tous les 2 ans en cas de fréquentes modifications.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Savoie
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 4 avril 2024

Le Maire,

Sylvie MERMILLIOD



Affiché le :

Liste des PEI de la commune de Cruseilles

ID SDIS	NUMERO	TYPE	X (L93)	Y (L93)	ADRESSE	COMPLEMENT ADRESSE	STATUT	REFERENCE
79954	CR 01	PIN 100	939441	6555527	RTE DU CHATEAU	Dans la propriété du Château des Avenières	Public	60
72682	CR 02	PIN 100	939465	6555372	RTE DU CHATEAU		Public	60
72681	CR 03	PIN 100	940156	6554880	RTE DU SALEVE	LES LIRONS	Public	60
72680	CR 04	PIN 100	940270	6554705	CHE DES LIRONS		Public	60
72679	CR 05	PIN 100	940282	6554414	CHE DU CREUX	L ABERGEMENT	Public	60
72678	CR 06	PIN 100	940286	6554219	PL DU BASSIN		Public	60
72675	CR 07	PIN 100	940245	6553936	RTE DU SALEVE		Public	60
82589	CR 08	PIN 100	940145	6553639	RTE DES COUDRETS	LES COUDRETS	Public	60
63484	CR 09	PIN 65	940048	6553574	RTE DU SALEVE	CRET DE LA COTE	Public	60
63397	CR 10	PIN 100	939700	6553669	RTE DE GENEVE	PARKING R.D 1201	Public	30
63398	CR 100	PIN 100	940455	6552895	R DE L'ARTHAZ		Public	60
6282646	CR 101	PIN 100	940674	6552557	RTE DE BECCON	Face au 246	Public	60
6282639	CR 102	PIN 100	940560	6552639	RTE DE BECCON	Face au 149	Public	60
6282165	CR 103	PIN 100	940572	6552980	R DE L'ARTHAZ	devant la résidence le natura	Public	120
6282640	CR 104	PIN 100	940591	6552794	CHE DE LA MOLIERE		Public	60
6282647	CR 105	PIN 100	940547	6552845	RTE DE BECCON	Lotissement Villa ADELIA	Public	116
6282978	CR 106	PIN 100	940275	6552719	RTE DU SUET		Public	120
6282167	CR 107	PIN 100	939939	6552556	R DU COTEAU		Public	60
63396	CR 11	PIN 100	940055	6553394	RTE DES MOULINS	COOPERATIVE JURA MONTBLANC	Public	60
6282979	CR 12	PIN 100	941625	6551621	RTE DE BOUGY		Public	60
63394	CR 13	PIN 100	940350	6553117	R DE LA CHARRIERE	Angle rue de la Charrière	Public	60
63393	CR 14	PIN 100	940242	6553054	PL DE L'EGLISE	à l'Eglise	Public	113
63759	CR 15	PIN 100	940095	6553174	R DES REMPARTS	parking - LE BATIORET , rue des remparts	Public	75
63483	CR 16	PIN 100	940234	6552973	PL DE LA MAIRIE		Public	117
80781	CR 17	PIN 100	940118	6552938	AV DES EBEAUX		Public	60
63482	CR 18	PIN 100	939860	6552933	RTE DE TROINEX	Dans la haie au niveau de la crèche Brin de Malice	Public	60
63481	CR 19	PIN 100	939693	6552901	RTE DE TROINEX	près du croisement avec la rue du Stade - L'HUCHE	Public	73
63480	CR 20	PIN 65	939559	6552903	R DES FRENES	LES EBEAUX	Public	50
6282961	CR 21	PIN 100	942371	6550750	RTE DE CHEZ VAUDEY	angle route de chez Bernardin	Public	60
83208	CR 22	PIN 100	939627	6552800	AV DES EBEAUX	LES EBEAUX	Public	60
63405	CR 23	PIN 100	939814	6552678	R DES GRANDS CHAMPS		Public	60
80837	CR 24	PIN 100	940033	6552675	R DES GRANDS CHAMPS	devant le CINEMA	Public	60
80842	CR 25	PIN 100	940038	6552783	AV DES EBEAUX	Après l'entrée principale du Collège	Public	60
62888	CR 26	PIN 100	940206	6552732	RTE D'ANNECY	au niveau du centre de secours	Public	60
79507	CR 27	PIN 100	940354	6552938	R DU MALPERTHUY	en montant sur la droite depuis la place de la fontaine	Public	120
6282860	CR 28	PIN 100	942780	6551167	RTE DE CHEZ VAUDEY	GAEC Les Abondances	Public	60
80438	CR 29	PIN 100	940495	6553088	RTE DES DRONIERES	Après la clinique vétérinaire	Public	120
63486	CR 30	PIN 100	940619	6553170	RTE DES DRONIERES	Garage Peugeot	Public	120
63487	CR 31	PIN 100	940774	6553211	RTE DES DRONIERES	lieu-dit SUR L ETANG	Public	60
63488	CR 32	PIN 100	940912	6553317	RTE DES DRONIERES	Parking communal devant batiment artisanal	Public	60
80439	CR 33	PIN 100	941063	6553331	RTE DES DRONIERES	MFR IMAA les Dronières	Public	60

6281267	CR 79	PIN 100	942869	6554065	RTÉ DES FOLLATS			Public	60
80442	CR 80	PIN 100	940140	6552076	RTÉ DE FESIGNY			Public	60
79503	CR 81	PIN 100	942475	6552392	RTÉ DES GARGUES			Public	60
79948	CR 82	PIN 100	942886	6552461	RTÉ DE DEYRIER		après GAEC LA PALLUD	Public	60
124215	CR 83	PIN 100	940118	6552210	RTÉ DU NOIRET			Public	60
80423	CR 84	PIN 100	940228	6552471	RTÉ DU TRAM			Public	60
6281268	CR 85	PIN 100	939904	6553419	RTÉ DES MOULINS			Public	60
6281266	CR 86	PIN 100	941134	6551243	AIRE DE LA RAVOIRE		A 41 Aire d'autoroute de la ravoire (sens annecy genè)	Public	30
80471	CR 87	PIN 100	941050	6551034	AIRE DE LA CAILLE		Aire d'autoroute de La Caille (A41 sens Genève - Ann	Public	30
124214	CR 88	PIN 100	940259	6552155	RTÉ DE FESIGNY		les coteaux de fesigny	Public	60
124213	CR 89	PIN 100	940493	6551830	RTÉ DU SUET			Public	60
62970	CR 90	PIN 100	940129	6551316	RTÉ DU NOIRET		LE NOIRET	Public	60
63479	CR 91	PIN 100	939541	6552753	RTÉ DE TROINEX			Public	120
6281269	CR 92	PIN 100	939990	6551352	R DES AILLYS			Public	60
124498	CR 93	PIN 100	940384	6551901	CHE DES RESISTANTS			Public	60
124499	CR 94	PIN 100	939991	6551861	RTÉ DU NOIRET		Intersection impasse du puit	Public	60
6281270	CR 95	PIN 100	940063	6551620	RTÉ DU NOIRET		face impasse des pessots	Public	60
6282164	CR 97	PIN 100	940303	6552833	RTÉ DU SUET		face au n°70	Public	140
6282644	CR 98	PIN 100	940267	6552574	RTÉ DU SUET		face au n°364	Public	60
6282645	CR 99	PIN 100	940106	6552019	IMPASSE DE LA TAILLAT		lotissement l'alto	Public	60